

**Conseil d'Administration  
16 octobre 2015**

**Proposition de procès-verbal**

---

**Ordre du jour :**

1. Informations du Président
  2. Approbation du PV de CA du 25 septembre 2015
  3. Occupation de plusieurs sites du campus par des personnes issues de la communauté des gens du voyage – proposition de motion
  4. Bilan de la politique culturelle – saison 2014/2015
  5. Décision budgétaire modificative (DBM 3) – exercice 2015
  6. Approbation de libéralités de la Caisse des Dépôts et Consignations (don à l'IAE)
  7. Approbation des dossiers issus de la Commission de la Recherche du 9 octobre 2015 et du Conseil académique du 16 octobre 2015
    - Demandes de subventions Région
    - Charte des publications
    - Convention Programme d'échanges d'étudiants : BCI (Québec) ex CREPUQ
  8. Convention avec l'association « AMUL »
  - 9.
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

**Etaient Présents :**

*Collège A :* Vincent COCQUEMPOT, Dominique CRIÉ, Pierre DEBES, Lionel MONTAGNE, Isam SHAHROUR

*Collège B :* Christel BEAUCOURT, Nathalie DEVEESA, Alain RIVES, Christophe VUYLSTEKER

*Collège BIATSS :* Daniel DEGARDIN, Ludovic RODRIGUEZ

*Collège Usagers :* Anthony RISCHEBÉ

*Personnalités extérieures :* Bruno DESPREZ

**Etaient excusés (et Procurations) :**

Renaud FILLIEULE	(procuration à Ludovic RODRIGUEZ)
Nour-Eddine BOURZGUI	(procuration à Alain RIVES)
Natalia CORREIA	(procuration à Isam SHAHROUR)
Sylvain CELLE	(procuration à Christophe VUYLSTEKER)
Marie-Hélène FOUBET	(procuration à M. le Président)
Maurice LEDUC	(procuration à Christel BEAUCOURT)
Jean-Paul MACHEN	(procuration à Christophe VUYLSTEKER)

## **Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

*Représentant de M. le Recteur Chancelier des universités : Manuel HERNU*

*Vice-président du Conseil d'administration : Jean-Christophe CAMART*

*Vice-président Ressources collectives : Nicolas POSTEL*

*Vice-président Recherche, valorisation, formation doctorale : Jean-François PAUWELS*

*Vice-président délégué à la Culture : Jean-Philippe CASSAR*

*Vice-président délégué à la Vie étudiante : Jamal EL KHATTABI*

*Directeur général des services : Patrice SERNICLAY*

*Directeur du Pôle Juridique : Xavier FURON*

---

Le Président présente l'ordre du jour de la séance du conseil.

### **1) Informations du Président**

Le Président accueille un nouveau membre du conseil d'administration : Dominique CRIÉ, professeur à l'IAE, lequel succède, sur la liste DPE, à Sophie TISON qui a intégré l'équipe de direction et aura désormais en charge les relations université / entreprises.

Le Président rappelle que les conseils d'administration des universités Lille 1, Lille 2 et Lille 3 se sont réunis hier en assemblée pour adopter la lettre d'engagement du projet IDEX. Le dossier IDEX sera déposé la semaine prochaine. Le Président insiste sur le fait que ce dossier, qui a été remis aux membres des CA, afin de les associer au processus, doit cependant rester confidentiel.

### **2) Approbation du PV de CA du 10 juillet 2015**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil.

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-095).

### **3) Occupation de plusieurs sites du campus par des personnes issues de la communauté des gens du voyage – proposition de motion**

Le Président remarque que l'occupation du domaine universitaire par des gens du voyage et des personnes issues de la communauté Rom est désormais récurrente. Cette occupation a atteint son paroxysme lors de l'implantation de gens du voyage sur le parking du COSEC qui s'est accompagnée d'actes intolérables (agressions verbales, caillassages, dégradations de matériels, souillures et vols dans les bâtiments...). Cette situation a conduit les personnels du service des sports à vouloir faire valoir leur droit de retrait. En conséquence, le Président a décidé de fermer temporairement le service des sports, ainsi que le centre de loisirs qui était également fortement impacté par la présence des gens du voyage. La direction de l'université est intervenue de façon encore plus forte que d'habitude auprès du Préfet. Le Président rencontrera ainsi le Préfet sur cette question le 27 octobre. On a également rencontré le Vice-président de la MÉL en charge de ces questions qui nous appuie dans notre démarche. Enfin, concernant l'envahissement du parking de l'UT (hier soir), le Maire de Villeneuve d'Ascq est officiellement intervenu auprès du Préfet dès ce matin. Le Président ajoute qu'il a également eu un soutien vigoureux du nouveau Recteur-Chancelier. On a un double problème à régler : 1°) Faire en sorte que les procédures normales concernant les gens du voyage soient mises en œuvre de la façon la plus rapide possible ; 2°) Régler la question des implantations des personnes issues de la communauté Rom qui sont disséminées sur le campus et qui perdurent. Sur ce dernier point le Président rappelle que le choix qui avait été fait par l'université a été de mettre un terrain à disposition de ces personnes à condition qu'il n'y ait pas d'autres implantations sauvages. Le vote d'une motion permettra à l'université de souligner la récurrence du problème et de mettre en exergue que les occupations ont atteint un niveau inacceptable, du fait notamment d'un comportement incivil encore jamais atteint. Le Président présente le projet de motion au conseil.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) précise qu'une pétition est en train de circuler à l'IUT ; celle-ci a d'ores et déjà recueilli 575 signatures. S'agissant de la motion, il propose quelques modifications (préciser que les occupations sont régulières depuis 2012) et d'ajouter, à l'instar de ce qui avait été voté en 2012, une menace de fermeture l'université en cas de persistance de cette situation.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) approuve le fait de fermer l'établissement dès lors que l'on n'est plus dans des conditions correctes d'exercice de nos missions (ce qui est le cas du service des sports). Il fait cependant remarquer que, quand on supprime 50 emplois et que l'on a un problème de financement, il n'est pas accepté d'organiser ne serait-ce qu'une demi-journée banalisée afin de communiquer sur la situation difficile de l'université. Il se déclare ensuite gêné par le fait que la motion proposée (et ce sera pour cette raison qu'il ne la votera pas) fasse un amalgame entre les Roms, véritables traîne-misère, et les gens du voyage présents au COSEC puis à l'IUT qui, eux, ne sont visiblement pas dans la même situation. On sait même qu'il peut y avoir des connivences avec le grand banditisme, souligne-t-il. La situation qu'a connue le service des sports ne peut être attribuée aux Roms.

Isam SHAHROUR (Ambition) remarque qu'il y a deux lectures à faire de la motion, l'une juridique concernant les actions qu'il faut mener auprès des pouvoirs publics, et une autre concernant notre environnement. Sur ce dernier point, il estime qu'il faut faire attention aux termes utilisés, à l'impact qu'ils auront sur l'université, à leur utilisation politique (Faut-il insister sur le détail des nuisances ? Doit-on utiliser le terme de sécurité publique ?).

Alain RIVES (Construire ensemble) constate que cela fait au moins quinze ans que le campus connaît de telles occupations et que la situation s'aggrave d'années en années. Il se déclare favorable à une éventuelle suspension des activités de l'université. Il considère, par ailleurs, qu'il faut éviter de stigmatiser les populations Roms.

Le Président remarque qu'il y a bien une distinction entre Roms et gens du voyage. Il insiste aussi sur le point que quand il est question de Roms, il n'y a aucune connotation de quelque ordre que ce soit. Il souligne cependant que l'occupation du domaine par des Roms est également un problème important et qu'il faut éviter une sédentarisation de ces populations sur le campus. On était parvenu à traiter ce problème en 2012. On ne peut que déplorer que la situation se soit de nouveau dégradée de ce point de vue. Il faut vraiment insister sur l'action positive et humaniste de l'université pour aider à trouver une solution à la situation des personnes issues de la communauté Rom.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) considère que la motion énonce de simples faits et qu'il ne faut pas tomber dans un discours politiquement correct. Il se déclare favorable à une action forte et estime qu'une telle motion devrait être adoptée à l'unanimité.

Après débat et propositions d'amendements formulées notamment par Christel BEAUCOURT (Construire ensemble), Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) et Isam SHAHROUR (Ambition), la motion suivante est soumise au vote du conseil :

*Le campus de la Cité Scientifique est régulièrement confronté, depuis 2012, à l'installation de campements de nomades. D'une part, des groupes importants de gens du voyage tournent d'un parking à l'autre de semaine en semaine. D'autre part, des caravanes de familles Roms s'installent de nouveau durablement sur les aires de sport, les parkings, les voiries, les espaces verts.*

*Cette présence permanente a de lourdes conséquences sur le fonctionnement de l'université, la vie quotidienne de ses personnels et de ses usagers. Elle compromet gravement l'accomplissement de ses missions de service public.*

*Cette situation devient intolérable par les problèmes qu'elle engendre et les risques auxquels elle expose l'université, ses personnels et ses usagers : incivilités, agressions verbales, caillassages, amoncellement de déchets, vols, dégradations et casses en tout genre.*

*L'université mobilise tous les moyens légaux pour que ces problèmes soient traités. Si les interventions répétées auprès de la Préfecture, mais aussi du Rectorat avec l'appui de la Mairie de*

*Villeneuve d'Ascq et de la MEL permettent d'aboutir, il ne reste pas moins que le problème est récurrent et qu'il n'est pas traité avec la réactivité souhaitable.*

*En conséquence,*

*Le conseil d'administration de l'Université Lille1, réuni le 16 octobre 2015, par 17 voix pour et 3 voix contre :*

*- Rappelle que l'université n'a ni la mission ni la capacité à gérer et résoudre les problèmes liés au stationnement des nomades, qui relèvent de la seule puissance publique. L'université a déjà montré concrètement son engagement citoyen pour contribuer à trouver des solutions dans le respect des personnes.*

*- Exige des représentants de l'Etat qu'ils exercent leurs prérogatives et qu'ils assurent à l'université, ses usagers et ses personnels les conditions de travail et de vie auxquels ils sont en droit de prétendre.*

*Si ces conditions ne sont pas recouvrées et des solutions pérennes mises en œuvre dans les meilleurs délais, le conseil d'administration sera alors dans l'obligation de suspendre le fonctionnement normal de l'université jusqu'à nouvel ordre.*

**Adopté par 17 voix pour et 3 voix contre** (délibération n° 2015-096).

#### **4) Bilan de la politique culturelle – saison 2014/2015**

Jean-Philippe CASSAR présente le bilan de la politique culturelle (saison 2014/2015) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) demande quelle est l'évolution de la fréquentation par rapport à l'année précédente, notamment pour ce qui concerne les personnels BIATSS et les étudiants.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) demande s'il y a des différences entre les politiques culturelles des trois établissements Lille 1, Lille 2 et Lille 3. Ces politiques s'inscrivent-elles dans une complémentarité ? Qu'est-ce que Lille 1 peut et veut mettre en avant dans la perspective de l'université de Lille ?

Lionel MONTAGNE (Ambition) relève les difficultés d'accès à la culture, telle qu'elle est conçue dans le cadre de la politique culturelle de l'université. Personne ne lit la Revue d'Archimède dans son laboratoire. Il manque une certaine attractivité pour certaines catégories de personnels « qui n'ont pas la culture de la Culture ».

Jean-Philippe CASSAR répond, s'agissant de la fréquentation, qu'il y avait, l'année dernière, une trentaine de personnes lors du lancement de saison. Cette année, à la même époque, l'amphithéâtre était rempli et comprenait près de 2/3 d'étudiants. Pour ce qui concerne les expositions, on sait que l'art contemporain n'est pas facile d'accès ; c'est la raison pour laquelle on a mis en place des médiateurs culturels. Un travail est par ailleurs réalisé avec le CAS afin d'organiser des visites spécifiques pour les personnels. Concernant la revue Archimède, un gros travail a été réalisé afin de rendre les articles plus lisibles. Ce support est perçu à l'extérieur comme une vraie référence, ce qui est très positif pour l'image de l'université. La diffusion de la revue a, par ailleurs, été rationalisée. Sur la question de l'université de Lille, la pratique des trois universités est très différente. Les équipes sont de taille différente : 3 permanents à Lille 2, 2 permanents à Lille 3. Lille 2 est très concentrée, d'une part sur le lieu culturel « L'entre 2 » qui est une salle de spectacle, et, d'autre part, sur des ateliers inscrits dans les formations. Lille 3 a une programmation mixte utilisant des propositions venant de ses UFR d'Art ou de Lettres et des résidences d'artistes en lien avec les formations. Dans le projet, il est prévu d'ouvrir les cycles de conférences et la revue Archimède aux thématiques et aux disciplines de Lille 2 et Lille 3.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) remarque que la revue, depuis sa création, a toujours été conçue comme une vitrine. Il faut constater, ainsi que l'a souligné Lionel MONTAGNE, qu'elle est peu lue à l'intérieur de l'université. Pourquoi ne pas intégrer à la revue des contributions de personnels et

d'étudiants ? S'interroge-t-il

Isam SHAHROUR (Ambition) relève qu'on veut créer une marque de la culture à l'université Lille 1, puis à l'université de Lille. La question est : Quelle marque veut-on mettre en avant ? Il faut deux ou trois idées forces qu'il faudra développer. C'est sur ce point que l'on pourra se distinguer et s'imposer comme un véritable acteur de la culture. Le rôle de Lille 1 est, compte tenu de son histoire, important dans cette perspective. On pourrait par exemple trouver un éditeur pour la revue Archimède, afin de rendre les choses plus institutionnelles.

Lionel MONTAGNE (Ambition) tient à féliciter toute l'équipe pour le travail réalisé et souligne notamment l'action des médiateurs qui est, selon lui, très appréciable. S'agissant de la revue Archimède, ne pourrait-elle pas recourir aussi à d'autres modes d'expression comme la bande dessinée ?

Le Président remarque que la revue Archimède est un élément qui permet de distinguer l'université Lille 1 et donc la future université de Lille. L'idée d'une diffusion plus grande est à envisager. En réponse à l'intervention d'Isam SHAHROUR, le Président précise que deux types d'actions ont été engagées : des actions pour que la communauté universitaire vienne davantage vers les actions culturelles et une politique d'exigence à laquelle la revue Archimède participe avec des articles de fond.

Jean-Philippe CASSAR précise que l'accueil qui nous est réservé par les collectivités territoriales est en partie conditionné par la connaissance qu'elles ont de la revue Archimède. Il faut également citer l'autre outil de diffusion qui est le catalogue de la programmation. S'agissant de l'ouverture de la revue à des rédacteurs internes, il faut préciser qu'il y a des rubriques portées par des collègues de Lille 1, ce qui toujours facile à réaliser. Pour ce qui est de l'édition de la revue, Jean-Philippe CASSAR donne l'exemple de la prestigieuse revue de l'université de Nice *Alliage* qui peine également à trouver des lecteurs en interne. Pour lire une revue, encore faut-il l'ouvrir, précise-t-il. Un travail doit sans doute être fait pour avoir des couvertures plus attractives. En réponse à Isam SHAHROUR, il remarque que l'université ne peut être un simple diffuseur de programmes. Le spectacle est un support à un certain nombre de discussions et de réflexions. Cette vision des choses justifie l'intérêt de la DRAC pour notre activité. Le rôle d'une politique culturelle de l'université est également d'inviter la société à réfléchir, de manière pluridisciplinaire, sur un certain nombre de thèmes qui la traversent (la Démocratie, la cartographie...).

Le Président ajoute qu'il est important que les différentes composantes de la communauté universitaire puissent participer le plus largement possible à la démarche culturelle de l'université. Des activités culturelles nourrissent la revue Archimède qui est une forme de marque de l'université ; il faut maintenir cette démarche.

## **5) Décision budgétaire modificative (DBM 3) – exercice 2015**

Nicolas POSTEL présente la DBM 3, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Celle-ci doit permettre de réaliser les opérations de fin d'exercice ; les réajustements nécessaires peuvent être de simples changements de masse. En dehors du prélèvement sur réserve concernant le RMN 900, il n'y a pas d'éléments notables à souligner.

Isam SHAHROUR (Ambition) relève qu'une question relative à la taxe d'apprentissage avait été posée en commission des finances. Suite à cette question, un tableau très intéressant donnant une évolution, composante par composante, sur les trois dernières années a été envoyé aux membres de la commission. Cette DBM étant la dernière de l'année, peut-on avoir quelques éléments concernant l'activité de formation continue ?

Le Président répond que les modalités d'attribution de la taxe d'apprentissage ont été profondément modifiées. Dans ce jeu, il y a des perdants et des gagnants. On gagne dans les domaines où il y a de la formation par apprentissage (IUT, licences professionnelles notamment). Cela oblige les composantes à revoir leur stratégie en matière de taxe d'apprentissage. S'agissant de la formation continue, on est en pleine mutation (loi sur la formation professionnelle). Il peut y avoir des opportunités en la matière.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) ajoute qu'il faut aller chercher la taxe d'apprentissage. Il faut ouvrir des filières à la formation par apprentissage, sinon on perd « une part du gâteau ». Sur la part restante qui n'est pas affectée aux formations par apprentissage, il y a une vraie démarche à avoir auprès des entreprises. On doit devenir leur partenaire privilégié. Ce travail doit se faire dans les composantes.

Manuel HERNU, représentant Monsieur le Recteur, Chancelier des universités, n'ayant pas d'observations particulières à formuler, le Président soumet la DBM 3 au vote du conseil.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-097).

## **6) Approbation de libéralités de la Caisse des Dépôts et Consignations (don à l'IAE)**

Le conseil d'administration accepte l'affectation des dons suivants à l'université (Soutien de la Caisse des dépôts et consignations aux organismes avec lesquels elle souhaite engager ou développer des partenariats en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle) :

- Dossier n° DHEC00/TA2015 – Chèque n° 7607911 BNP PARIBAS : 2 000,00 € en faveur de l'IAE de Lille
- Dossier n° DHEC00/TA2015 – Chèque n° 5257732 BNP PARIBAS : 2 000,00 € en faveur de l'IAE de Lille

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-098).

## **7) Approbation des dossiers issus de la Commission de la Recherche du 9 octobre 2015 et du Conseil académique du 16 octobre 2015**

### **7.1. Demandes de subventions Région**

Jean-François PAUWELS présente les projets suivants pour lesquels est demandé une subvention à la Région et dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ces projets ont reçu un avis favorable de la Commission Recherche du Conseil académique.

- FEDER 2015 – Projet « CE2I-IDEAL » : 144.165,00 €
- FEDER 2015 – Projet « MATRICE » : 125.908,00 €
- FEDER 2015 – Projet « Photonics for society » : 1.388.170,00 €
- Allocations de recherche 2015 (FEDER) « Réseaux d'énergie embarqués dans les systèmes de transport : communication et diagnostic par courant porteur de ligne (CPL) » : 45.000,00 €
- Allocations de recherche 2015 (FEDER) « Mécanismes d'enrichissement des cellules souches cancéreuses de sein par les neurotrophines » : 45.000,00 €
- AIRR- Volet StartAIRR – Projet « Tg\_Predictor » : 54.000,00 €
- AAP Biodiversité 2015 – Projet « ECOGESP » : 25.582,40 €
- AAP Biodiversité 2015 – Projet « GUePIER » : 145.421,12 €
- AAP Biodiversité 2015 – Projet « DYCO » : 17.734,08 €
- AAP Biodiversité 2015 – Projet « BIOFOZI II » : 51.283,20 €

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-099).

## **7.2. Charte des publications**

Jean-François PAUWELS présente le projet de charte de signature unique des publications scientifiques de l'université de Lille, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ce projet a été présenté aux directeurs de laboratoire en juin 2015 et en Commission de la recherche le 9 octobre 2015 (avis favorable unanime).

Isam SHAHROUR (Ambition) remarque que les enseignants-chercheurs de Lille 1 du LGCGE indiquent « Lille 1 » sur les publications, sans indiquer les autres porteurs du laboratoire, ce qui n'aurait d'ailleurs aucun sens.

Jean-François PAUWELS précise que l'idée qui est proposée est d'indiquer également l'établissement tutelle.

Isam SHAHROUR (Ambition) relève que les établissements tutelles n'apparaissent jamais dans les publications.

Lionel MONTAGNE (Ambition) rappelle qu'il relève également d'un laboratoire multi tutelles avec l'université d'Artois. Il a apprécié la clarification qui a été apportée dans cette nouvelle charte. Un autre point positif est que toutes les tutelles du laboratoire apparaissent.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) s'interroge sur l'indication du code postal 59000 Lille. N'y a-t-il pas des risques d'erreur d'envoi des courriers ?

Le Président répond que cette indication est nécessaire pour le référencement. Par ailleurs, les contacts se font bien davantage par courriels que par voie postale.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) ne comprend pas l'attribution à l'université de Lille de ce qui relevait auparavant du PRES Université Lille Nord de France. Il faut rappeler que cela concerne des établissements qui ne sont pas dans le projet de fusion. Il est surprenant que l'on s'attribue ainsi toutes les publications qui seraient faites. Une fois de plus ce mécanisme tend à laisser penser que l'université de Lille existe déjà. Il se demande ensuite s'il y a des sanctions dans l'hypothèse où cette charte ne serait pas appliquée.

Le Président répond qu'il est de la responsabilité de l'université et de ses laboratoires de convaincre que le respect de cette charte est important.

Jean-François PAUWELS insiste sur le fait que cette charte concerne l'université de Lille et pas la COMUE.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) reconnaît l'intérêt de ne retenir que deux niveaux d'information : celui de l'établissement et celui de l'unité, mais un autre niveau semble apparaître, celui des partenaires. Par exemple, en ce qui concerne le LEM, il lui semblerait gênant de devoir indiquer la participation de l'IESEG pour ses propres publications.

Le Président répond qu'elle n'a pas à mentionner l'IESEG dans ses propres publications.

Dominique CRIÉ (DPE) remarque que cela n'avait pas été compris comme ça par les laboratoires.

Le Président relève qu'il sera nécessaire de mettre en place une « foire aux questions » afin que des réponses claires puissent être données.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) demande ce qu'il en est des sociétés qui ont du personnel détaché dans les laboratoires, par exemple dans le cadre d'un GIS. Peut-on mentionner ce GIS ? S'interroge-t-il.

Jean-François PAUWELS répond que cette mention figurera dans les remerciements.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) distingue les projets développés en commun pour lesquels il y a des lignes réservées à chaque partenaire et le cas de la personne détachée. Le partenariat dans le cadre d'un GIS est proche d'un institut tel que *Violette*. Ne peut-on, dans ce cas, accoler le GIS à l'Université de Lille ? Ceci aurait pour effet de valoriser l'université.

Dominique CRIÉ (DPE) relève la pirouette de la Catho qui n'indique pas FUPL mais le nom de l'école qui en dépend (IESEG par exemple).

Le Président précise que notre intérêt est que toutes les publications des enseignants-chercheurs de Lille 1 soient référencées comme des publications de l'université de Lille. Pour ce qui est des relations avec la Catho, on avait souhaité indiquer FUPL, ce qui n'a pas été le choix du partenaire. Mais ceci n'a pas d'impact sur nous.

Isam SHAHROUR (Ambition) souligne qu'il est très important de voir comment les publications sont comptabilisées par établissement. Si on met « université Lille 1 » et « université de Lille », Lille 1 n'aura que la moitié et l'université de Lille l'autre moitié. Globalement on va y perdre. Il faut y regarder de plus près pour ne pas perdre de publications. N'a-t-on pas intérêt à retarder un peu le système pour ne pas perdre nos publications ?

Le Président et Jean-François PAUWELS disent qu'il ne faut mentionner que l'université de Lille.

Mais dans ce cas, intervient Isam SHAHROUR (Ambition), on risque de tout perdre, dès lors que l'université de Lille n'existe pas encore et qu'elle n'est pas référencée.

Le Président précise que c'est à nous d'intervenir auprès de l'OST pour que les publications soient référencées « université de Lille ».

Isam SHAHROUR (Ambition) relève que, s'agissant du référencement, il n'y a pas que l'OST.

Dominique CRIÉ (DPE) remarque qu'il y a des classements de « business school » pour lesquels l'IAE est référencé en tant que tel et c'est pour cette raison que l'IESEG veut, dans le cadre de la nouvelle charte, apparaître en tant que tel dans la signature. Il y a donc un problème d'équité si l'on ne mentionne plus l'IAE.

Le Président remarque que c'est une vraie question et qu'il faut qu'on gère ce problème-là.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) soutient les propos de Dominique CRIÉ : le risque est que l'IAE disparaisse de certains classements.

Lionel MONTAGNE (Ambition) voudrait être sûr qu'en mode « multi lignes » toutes les tutelles de l'unité vont apparaître.

Un débat s'engage sur les modes de signature « mono ligne » et « multi lignes » et sur leur significations.

Jean-François PAUWELS précise que le groupe de travail a considéré qu'il fallait faire apparaître l'ensemble des tutelles : Dans le cas du LGGCE ou celui de l'UCCS, cela signifie que, quel que soit l'auteur de la publication (qu'il dépend de Lille 1 ou de l'Artois ou d'une autre tutelle), toutes les tutelles pourront faire référencer cette publication chez elles (les publications bénéficieront aux indicateurs de chacune des tutelles). C'est d'ailleurs, déjà, une pratique constante avec le CNRS pour ce qui concerne les UMR. La mention de ces tutelles pourra se faire en mono ligne ou en multi lignes.

Le Président relève que ce système est susceptible, ainsi que l'a précisé Isam SHAHROUR, de diviser le nombre des publications dans les référencements.

Jean-François PAUWELS reconnaît que cela est vrai pour la période intermédiaire où subsisteront Lille 1, Lille 2 et Lille 3.

Le Président considère qu'il est important que l'on soit référencé pour l'activité scientifique que l'on a réellement. Il doute que ce système le permette.

Jean-François PAUWELS considère que le système le permet si on utilise le multi lignes.

Lionel MONTAGNE (Ambition) souligne que le mode multi lignes est infernal à utiliser ; c'est la raison pour laquelle il est très peu utilisé.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) propose que le projet soit renvoyé à la Commission de la recherche.

Le Président relève que, depuis les origines du projet, on conçoit celui-ci comme devant être compatible avec les politiques des autres universités de la région ; or, il faut insister sur le fait que ce projet est avant tout celui de l'université de Lille. Le Président remarque qu'un certain nombre de questions ont été posées en CA. Ces questions vont être examinées, notamment au sein de la commission recherche. Si des problèmes importants apparaissent, il faudra les traiter, sinon la charte sera diffusée et les interrogations qu'elle ne manquera pas de soulever seront traitées au fil de l'eau.

### **7.3. Convention Programme d'échanges d'étudiants : BCI (Québec) ex CREPUQ**

Jean-François PAUWELS présente la convention programme d'échanges d'étudiants : BCI (Québec) ex CREPUQ, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil, le conseil académique a émis un avis favorable unanime à cette convention.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-100).

## **8) Convention avec l'association « AMUL »**

Jamal EL KHATTABI présente la convention avec l'association « AMUL », dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. La convention porte sur la gestion, partagée avec le CROUS, de la cafétéria de la Maison des Etudiants.

Le Président précise qu'il faut modifier l'article 5 « soutien financier », lequel ne peut légalement prévoir une subvention d'équilibre. Il est proposé de supprimer cette mention. Il ajoute que cette convention permet le fonctionnement de la cafétéria au-delà des horaires prévus par le CROUS.

Alain RIVES (Construire ensemble) demande s'il y a eu une mise en concurrence avant d'attribuer la gestion de la cafétéria à l'AMUL.

Jamal EL KHATTABI répond qu'une gestion de ce type n'est accordée qu'à des associations de l'université. Le choix de l'association revient au conseil de la MDE. Force est de constater qu'il n'y a pas eu d'autre association qui se soit portée candidate. Il souligne que ce type d'activité ne peut dégager de bénéfices.

Christel BEAUCOURT (Construire Ensemble) s'interroge sur les statuts de l'association : Qui est garant du respect des engagements pris par cette association ?

Jamal EL KHATTABI répond qu'un comité de gestion comprenant le CROUS, l'association et l'administration universitaire a été mis en place à cette fin. Il ajoute que le président de l'association (qui comprend des personnels et des étudiants) est actuellement un enseignant.

Patrice SERNICLAY ajoute que, dès lors qu'un établissement public finance une association, cet établissement public doit s'assurer de l'utilisation des fonds publics attribués à cette association.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) s'inquiète, compte tenu des plages d'ouverture de la cafétéria, de l'utilisation d'une caisse enregistreuse, c'est-à-dire d'argent liquide. Il rappelle qu'un braquage a déjà eu lieu sur le campus, ce qui a conduit le CROUS à généraliser les paiements par carte multi services ou par carte bancaire. Ne pourrait-on prévoir un tel mode de paiement pour l'AMUL ?

Jamal EL KHATTABI fait remarquer qu'il s'agit bien d'une décision du CROUS. Rien n'interdit à

l'association de continuer de fonctionner avec une caisse enregistreuse. Il n'y a, à ce jour, jamais eu de problème avec les associations. Il faut noter que, contrairement aux associations, le CROUS génère des sommes très importantes, ce qui en a fait une cible privilégiée des braqueurs.

Patrice SERNICLAY ajoute qu'en tout état de cause la carte multi services ne pourrait être utilisée dans un cadre associatif.

Le Président remarque que la préoccupation de Ludovic RODRIGUEZ est légitime et qu'il faudra en discuter avec l'AMUL.

## **9) Déclaration d'inutilité d'un ensemble immobilier (CUEEP Tourcoing)**

Par délibération du conseil d'administration, est déclaré inutile à l'université Lille 1 un ensemble immobilier dénommé « CUEEP Tourcoing » cadastré BK 175, d'une superficie de 1300 mètres carrés de surface SHON et 1307 mètres carrés de surface terrain, situé 2 rue de Montyon à Tourcoing (Nord), tel que cet ensemble figure sur le plan annexé à la présente délibération. L'ensemble immobilier précité est restitué à l'Etat (France Domaine) conformément aux termes de la convention d'utilisation n°059\_2013\_0285.

La séance est levée à 17h15.

Le Directeur général des services

Le Président

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET